



Nuisance visuelle crée par le voisin

Par **xelath**, le **10/04/2008** à **14:42**

Bonjour,

Nous avons un appartement au 2ème étage et une belle vue sur la mer (Raison essentielle de l'achat). Notre voisin vient d'installer une antenne avec bras télescopique devant la fenêtre principale. Son toit étant en contre bas de notre fenêtre.

Il est évident que cette démarche a été volontaire. De plus les possibilités de mettre cette antenne sur une autre partie de son toit sont grandes.

Existe-t-il une loi pouvant contrecarrer cette action?

Merci de votre aide.